	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Page : 1/12
		Edition révisée n° : 10.0
		Date de révision : 01/2018
<b>Sulfure d'hydrogène</b>		<b>MTG073</b>

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial	Sulfure d'hydrogène
Description chimique	Sulfure d'hydrogène
N° CAS	7783-06-04
N° CE	231-977-3
N° Index	016-001-00-4
N° d'enregistrement	01-2119445737-29
Formule chimique	H <sub>2</sub> S

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

<b>Utilisations pertinentes identifiées</b>	Industriel et professionnel Gaz de test ou d'étalonnage. Utilisation en laboratoire Utiliser dans la fabrication de composants électroniques ou photovoltaïques Contacter le fournisseur pour plus d'information sur l'utilisation
<b>Utilisations déconseillées</b>	Utilisation grand public déconseillée

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

<b>Société</b>	MULTIGAS Route de l'Industrie 102 CH-1564 Domdidier
<b>Téléphone</b>	+41 (0) 26 676 94 94
<b>Adresse e-mail</b>	<a href="mailto:info@multigas.ch">info@multigas.ch</a>

### 1.4. Numéros d'appel d'urgence

145 (Centre de toxicologie Zurich) ou +41 (0) 44 251 51 51  
 +41 (0) 26 676 94 94 (Multigas)

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

<b>Dangers physiques</b>	Gaz inflammables, Catégorie 1	H220
	Gaz sous pression : Gaz liquéfié	H280

**Sulfure d'hydrogène**
**MTG073**

<b>Dangers pour la santé</b>	Toxicité aiguë (inhalation:gaz) Catégorie 2	H330
	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3	H335
<b>Risques environnementaux</b>	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1	H400

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16

## 2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

### Pictogrammes de danger



GHS02

GHS04

GHS06

GHS09

### Mention d'avertissement

Danger

### Mentions de danger


H220	Gaz extrêmement inflammable
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur
H330	Mortel par inhalation
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques

### Conseils de prudence

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer
P260	Ne pas respirer les gaz, vapeurs
P273	Éviter le rejet dans l'environnement
P304+P340+P315	EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter immédiatement un médecin
P377	Fuite de gaz enflammé: Ne pas éteindre si la fuite ne peut pas être arrêtée sans danger
P381	En cas de fuite, éliminer toutes les sources d'ignition
P403	Stocker dans un endroit bien ventilé
P405	Garder sous clef

## 2.3. Autres dangers

Le contact avec le liquide peut causer des brûlures et des gelures par le froid

	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Page : 3/12
		Edition révisée n° : 10.0
		Date de révision : 01/2018
<b>Sulfure d'hydrogène</b>		<b>MTG073</b>

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

Nom	Identificateur de produit	Concentration	Classification
Sulfure d'hydrogène	(N° CAS) 7783-06-4 (N° CE) 231-977-3 (N° Index) 016-001-00-4 (N° d'enregistrement) 01-2119445737-29	<= 100%	Flam. Gas 1, H220 Press. Gas (Liq.), H280 Acute Tox. 2 (Inhalation:gas), H330 STOT SE 3, H335 Aquatic Acute 1, H400

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Ne contient pas d'autres composants ni impuretés qui pourraient modifier la classification du produit.

#### 3.2. Mélanges

Non déterminé

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

<b>Conseils généraux</b>	Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant
<b>En cas d'inhalation</b>	En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin
<b>En cas de contact avec la peau</b>	En cas de gelure, asperger à l'eau pendant au moins 15 minutes. Appliquer un pansement stérile. Consulter un médecin
<b>En cas de contact avec les yeux</b>	Rincer immédiatement et abondamment les yeux avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin
<b>En cas d'ingestion</b>	Ne pas faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Consulter un médecin

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut causer une irritation des voies respiratoires, des étternuements, des toux, une sensation de brûlure de la gorge avec une sensation de contraction du larynx et des difficultés respiratoires.


Peut causer des effets nuisibles sur le système nerveux central, le métabolisme et l'appareil gastro-intestinal.

L'exposition prolongée à de faibles concentrations peut entraîner un œdème pulmonaire.

Se reporter à la section 11

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible

	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Page : 4/12
		Edition révisée n° : 10.0
		Date de révision : 01/2018
<b>Sulfure d'hydrogène</b>		<b>MTG073</b>

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Eau pulvérisée ou brouillard d'eau pour réduire les vapeurs ou détourner le nuage de vapeur. Poudre sèche. Mousse
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	Dioxyde de carbone. N'utilisez pas un jet d'eau

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

<b>Risques spécifiques</b>	En cas d'incendie ou de chaleur excessive, des produits de décomposition dangereux peuvent se former L'exposition au feu peut entraîner la rupture et l'explosion des récipients
<b>Produits de combustion dangereux</b>	En cas d'incendie la décomposition thermique peut conduire aux fumées toxiques et/ou corrosives suivantes: dioxyde de soufre

### 5.3. Information supplémentaire

Les récipients fermés peuvent être refroidis au moyen d'eau pulvérisée

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz. Assurer une ventilation adéquate. Enlever toute source d'ignition. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses  
Équipement de protection individuel, voir section 8

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement


Essayer d'arrêter la fuite

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ventiler la zone  
Maintenir la zone évacuée et débarrassée de toute source d'inflammation jusqu'à l'évaporation complète du liquide répandu (sol débarrassé de givre)

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir aussi les sections 8 et 13

	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Page : 5/12
		Edition révisée n° : 10.0
		Date de révision : 01/2018
<b>Sulfure d'hydrogène</b>		<b>MTG073</b>

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer  
Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques

Pour les précautions, voir section 2.2

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Entreposer dans un endroit frais. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré

Contenu sous pression

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Aucune

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1. Paramètres de contrôle**

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composant	N° CAS	Valeur type d'exposition	Paramètre de contrôle	Source
Sulfure d'hydrogène	7783-06-04	VME	5 ppm	SUVA : Valeurs limites d'exposition aux postes de travail
			7.1 mg/m <sup>3</sup>	
		VLE	10 ppm	SUVA : Valeurs limites d'exposition aux postes de travail
			14.2 mg/m <sup>3</sup>	

**8.2. Contrôles de l'exposition**

**8.2.1. Contrôles techniques appropriés**

Maintenir une ventilation d'extraction appropriée localement et de l'ensemble

Utiliser des détecteurs avec alarme quand des gaz toxiques peuvent s'échapper

**8.2.2. Équipements de protection individuelle**

**Protection des yeux/du visage**

Porter des lunettes de sécurité étanches et un écran facial lors des opérations de transvasement ou de déconnexion des lignes de transfert

**Sulfure d'hydrogène**
**MTG073**

Norme EN 166 - Protection individuelle de l'œil

**Protection de la peau**

Manipuler avec des gants.

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive

**Contact total ou par éclaboussures**

Matériel: caoutchouc butyle

épaisseur minimum: 0,3 mm

délai de rupture: &gt; 30 min

**Protection respiratoire**

Quand l'évaluation des risques montre que le port d'appareils respiratoires est approprié, utiliser un masque facial total avec cartouche polyvalente (US) ou de type AXBEK (EN 14387). Si le masque est le seul moyen de protection utiliser un appareil respiratoire autonome à écran facial total. Utiliser du matériel testé et approuvé par des normes telles que NIOSH (US) ou CEN (EU)

**8.2.3. Contrôles d'exposition ambiante**

-

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**
**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
**Aspect**

• <b>État physique à 20°C / 101.3kPa</b>	Gaz
• <b>Couleur</b>	Incolore
<b>Odeur</b>	Puant, œufs pourris
<b>Seuil olfactif</b>	Donnée non disponible
<b>pH</b>	Donnée non disponible
<b>Point de fusion / Point de congélation</b>	-85°C
<b>Point d'ébullition</b>	-60°C
<b>Point d'éclair</b>	Donnée non disponible
<b>Vitesse d'évaporation</b>	Donnée non disponible
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Gaz extrêmement inflammable
<b>Limites d'explosivité</b>	3.9 – 45.5%
<b>Pression de vapeur [20°C]</b>	18.8 bar
<b>Pression de vapeur [50°C]</b>	36.4 bar
<b>Densité de vapeur</b>	Donnée non disponible
<b>Densité relative, liquide (eau=1)</b>	0.92
<b>Densité relative, gaz (air=1)</b>	1.17
<b>Hydrosolubilité</b>	3.9 g/l
<b>Coefficient de partage:</b>	Donnée non disponible

**Sulfure d'hydrogène**
**MTG073**

n-octanol/eau

Température d'auto-inflammation	270°C
Température de décomposition	Donnée non disponible
Viscosité	Donnée non disponible
Propriétés explosives	Donnée non disponible
Propriétés comburantes	Donnée non disponible

**9.2. Autres informations**

Masse molaire	34 g/mol
Température critique [°C]	100°C
Densité de vapeur relative	Gaz ou vapeur plus lourd que l'air. Peut s'accumuler dans les endroits confinés, en particulier dans les points bas et les sous-sols

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**
**10.1. Réactivité**

Pas de danger de réactivité autres que les effets décrits dans les sections ci-dessous

**10.2. Stabilité chimique**

Stable dans les conditions recommandées de stockage

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Peut former un mélange explosif avec l'air.  
Peut réagir violemment avec les oxydants.

**10.4. Conditions à éviter**

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer


**10.5. Matières incompatibles**

Éviter le contact avec la plupart des métaux, les carbures, la térébenthine, les acides organiques, les matières combustibles (bois, papier, coton) et autres matières organiques et facilement oxydées. Acides forts. Bases fortes. Comburants puissants

En présence d'eau entraîne une corrosion rapide de certains métaux

Humidité

Pour plus d'informations sur la compatibilité, se référer à la norme ISO 11114

	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Page : 8/12
		Edition révisée n° : 10.0
		Date de révision : 01/2018
<b>Sulfure d'hydrogène</b>		<b>MTG073</b>

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Dans des conditions normales d'utilisation et de stockage, des produits de décomposition dangereux ne devraient pas être produits

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

<b>Toxicité aiguë</b>	Mortel par inhalation
<b>Corrosion cutanée / irritation cutanée</b>	Donnée non disponible
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Donnée non disponible
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	Donnée non disponible
<b>Mutagénicité des cellules</b>	Donnée non disponible
<b>Cancérogénicité</b>	Donnée non disponible
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Donnée non disponible
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique</b>	Peut irriter les voies respiratoires
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée</b>	Détérioration du système nerveux central
<b>Danger par inhalation</b>	Donnée non disponible

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### 12.1. Toxicité

<b>Evaluation</b>	Très toxique pour les organismes aquatiques
-------------------	---

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible


### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

### 12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible



	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Page : 9/12
		Edition révisée n° : 10.0
		Date de révision : 01/2018
<b>Sulfure d'hydrogène</b>		<b>MTG073</b>

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Donnée non disponible. L'évaluation du caractère PBT / vPvB n'est pas disponible car l'évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise / n'est pas menée

### 12.6. Autres effets néfastes

Donnée non disponible

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

<b>Produit</b>	Ne pas évacuer dans les endroits où son accumulation pourrait être dangereuse. Le gaz rejeté doit être brûlé dans un incinérateur équipé d'une post-combustion et d'un système d'épuration
<b>Emballages contaminés</b>	Renvoyer au fournisseur le produit non consommé dans son récipient d'origine
<b>Code OMoD</b>	16 05 04 Gaz en récipients sous pression (y compris halons) contenant des substances dangereuses

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1. Numéro ONU

Transport par route/rail ADR / RID	Transport par mer IMDG	Transport par air IATA
1053	1053	1053

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport par route/rail ADR / RID	Transport par mer IMDG	Transport par air IATA
Sulfure d'hydrogène	Hydrogen sulphide	Hydrogen sulphide


### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Etiquetage



ADR/RID  
IMDG  
IATA

2.3 : Gaz toxiques  
2.1 : Gaz inflammables

	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Page : 10/12
		Edition révisée n° : 10.0
		Date de révision : 01/2018
<b>Sulfure d'hydrogène</b>		<b>MTG073</b>

#### **14.4. Groupe d'emballage**

ADR/RID  
IMDG  
IATA

Non déterminé

#### **14.5. Dangers pour l'environnement**

ADR/RID

Substance/ mélange dangereux pour l'environnement

IMDG

Polluant marin

ICAO-TI / IATA-DGR

Substance/ mélange dangereux pour l'environnement

#### **14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Donnée non disponible

#### **14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Non applicable

### **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

#### **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006

#### **15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation du risque chimique (CSA) a été faite pour ce produit

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### **Indications de changement**

Fiche de données de sécurité revue selon le règlement de la commission (EU) 2015/830

#### **Abréviations et acronymes**

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route


CAS : Identifiant numérique attribué par le Chemical Abstract Service (USA)

CLP : Classification Labelling Packaging - Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage.

CSA : Chemical Safety Assessment - Évaluation de la sécurité chimique

EIGA : European Industrial Gases Association

EINECS : European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées

	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Page : 11/12
		Edition révisée n° : 10.0
		Date de révision : 01/2018
<b>Sulfure d'hydrogène</b>		<b>MTG073</b>

EPI :	Equipements de protection individuelle
EN :	European Norm -Norme Européenne
ETA :	Estimation de la Toxicité Aiguë
IATA :	International Air Transport Association - Association internationale du transport aérien
IMDG Code :	International Maritime Dangerous Goods Code - Code pour le transport maritime international des marchandises dangereuses
LC50 :	Lethal Concentration - Concentration létale pour 50% de la population testée
PBT :	Persistant, Bioaccumulable et Toxique.
REACH :	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals - Règlement (CE) no 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances. RID - Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
RMM :	Risk Management Measures - Mesures de gestion des risques
STOT-SE :	Specific Target Organ Toxicity - Single Exposure; Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.
UN :	United Nations - Nations Unies
vPvB :	very Persistent and very Bioaccumulable - très persistant et très bioaccumulable.

### Texte complet des Phrases-H et P citées dans les sections 2 et 3

#### Mentions de danger

H220	Gaz extrêmement inflammable
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur
H330	Mortel par inhalation
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques

#### Conseils de prudence

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer
P260	Ne pas respirer les gaz, vapeurs
P273	Éviter le rejet dans l'environnement
P304+P340+P315	EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter immédiatement un médecin
P377	Fuite de gaz enflammé: Ne pas éteindre si la fuite ne peut pas être arrêtée sans danger
P381	En cas de fuite, éliminer toutes les sources d'ignition

**Sulfure d'hydrogène****MTG073**

P403 Stocker dans un endroit bien ventilé

P405 Garder sous clef

**Information supplémentaire**

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs.

Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide